



Règlement 8ème édition

19 octobre 2025



Le règlement officiel définit les règles de fonctionnement de la manifestation sportive.
Seule la direction de course est habilitée à faire appliquer le règlement.

Table des matières

Introduction de l'édition 2025	3
I. Organisation de l'édition 2025.....	4
1. Dates et Lieux.....	4
2. Inscriptions.....	4
3. Tarifs des inscriptions et prestations	4
4. Programme de la journée	5
5. Remboursement et annulation.....	5
6. Condition de participation	6
II. La course	7
1. Descriptif.....	7
2. Modification des parcours	8
3. Bénévoles et signaleurs.....	8
4. Direction de course	8
5. Respect du code de la route	9
6. Classement et récompenses	9
7. Abandon.....	9
8. Matériel.....	9
9. Assistance.....	10
10. Sécurité	10
11. Détérioration, perte ou vol	10
12. Assurance	10
13. Droit à l'image.....	10
14. Loi informatique et Liberté	11
15. Ravitaillement	11
16. Esprit sportif.....	11
17. Respect de l'environnement et d'autrui	11
18. Réclamation	11
19. Sanctions.....	11
III. Acceptation du règlement	12

Introduction de l'édition 2025

Le RAID SIGMA CLERMONT est un *raid multisport* auvergnat par **équipe de 2 participants** sur une journée. Il se tiendra le **dimanche 19 octobre 2025**. Cette édition comporte des épreuves de VTT, Trail, Run & Bike, course d'orientation, canoë et tir laser.

Le RAID SIGMA CLERMONT est organisé par l'association étudiante du même nom. C'est une association de l'école d'ingénieurs Sigma Clermont qui a pour unique but l'organisation de cet événement annuel. L'association comporte un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de plusieurs responsables de pôle (sponsors, logistique, parcours...). Le bureau du Raid met en place une direction de course pendant l'événement.

Le bureau du Raid se réserve le droit de modifier le règlement ainsi que modifier les épreuves jusqu'au départ. Toute modification est communiquée aux participants (au moyen de notre page Facebook ou Instagram, site internet et mails).

I. Organisation de l'édition 2025

1. DATES ET LIEUX

Le Raid Sigma Clermont 2025 aura lieu au départ de **Chambon-sur-Lac**, le **dimanche 19 octobre 2025**.

2. INSCRIPTIONS

Pour cette édition 2025, les inscriptions ouvriront le **18 août 2025**.

Lors de l'inscription, vous devez désigner un **nom d'équipe**. Une seule inscription est nécessaire pour le binôme.

L'inscription ne sera effective qu'après réception du dossier complet, de sa validation ainsi que du paiement.

Le nombre de participants étant limité à 300, les inscriptions seront acceptées chronologiquement au fur et à mesure de la réception et validation des dossiers complets.

Toute inscription incomplète sera notifiée par mail une fois l'inscription reçue. Elle sera validée une fois que tous les documents nécessaires nous auront été transmis.

Aucun dossier d'inscription ne sera accepté à moins de **7 jours** de l'épreuve.

Toutes les équipes inscrites devront confirmer leur participation et retirer leur dossard le matin même du départ.

Les numéros de course seront attribués aux équipes dans l'ordre de leur inscription ou de façon aléatoire.

3. TARIFS DES INSCRIPTIONS ET PRESTATIONS

Les droits d'inscription par équipe sont fixés chaque année par l'organisation et figurent sur les documents d'inscription. Les tarifs évoluent selon la période d'inscription.

Ainsi, le montant des frais d'inscriptions s'élève à :

- Du 18 août 2025 à 11h00 au 21 septembre 2025 à 23h59 :
 - **25 euros TTC** pour le parcours amateur.
 - **35 euros TTC** pour le parcours sportif.
 - **45 euros TTC** pour le parcours expert.
- Du 22 septembre 2025 à 00h00 au 6 octobre 2025 à 23h59
 - **30 euros TTC** pour le parcours amateur.
 - **40 euros TTC** pour le parcours sportif.
 - **50 euros TTC** pour le parcours expert.

Pour un participant n'ayant pas son propre VTT et voulant en louer un, le montant des frais de location est de **28 euros TTC**.

Une réduction de 10€ sera accordée aux étudiants de toutes écoles d'enseignement supérieur sous présentation d'un justificatif.

Le règlement de ces droits d'inscription ne peut être effectué que via le site HelloAsso.

Les droits d'inscriptions couvrent :

- Un welcome pack
- Un dossard
- Un VTT et un casque (si l'option est choisie)
- La participation aux épreuves
- Les ravitaillements
- Le repas du midi
- L'accès au village départ et ses prestations gratuites
- L'assistance médicale sur place

4. PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Voici le déroulement de la journée :

7h00 : Heure d'ouverture de la manifestation aux participants du parcours « expert » (dépôt de vélos et rendez-vous au point de départ) et distribution de leurs dossards.

7h30 : Heure d'ouverture de la manifestation aux participants du parcours « sportif » (dépôt de vélos et rendez-vous au point de départ) et distribution de leurs dossards.

8h00 : Heure limite de dépôt des vélos pour le parcours « expert » (60 km).

8h00 : Heure d'ouverture de la manifestation aux participants du parcours « amateur » (dépôt de vélos et rendez-vous au point de départ) et distribution de leurs dossards.

8h20 : **Discours officiel** d'ouverture de la manifestation.

8h30 : **DÉPART** du parcours « expert ».

8h30 : Heure limite de dépôt des vélos pour le parcours « sportif » (40 km).

9h00 : Heure limite de dépôt des vélos pour le parcours « amateur » (20 km).

9h00 : **DÉPART** du parcours « sportif ».

9h30 : **DÉPART** du parcours « amateur ».

11h30 : Début du service des repas.

13h30 : Podium et remise des prix du parcours « amateur ».

À partir de 14h : Remise des prix des vainqueurs, des parcours « sportif » et « expert » dès que les podiums de ces courses sont arrivés.

16h00 : Arrêt des coureurs du parcours Amateur et Sportif et renvoi de ces derniers vers l'arrivée.

17h00 : Arrêt des coureurs du parcours Expert et renvoi de ces derniers vers l'arrivée.

17h30 : Départ des secours. Aucun participant ne pourra alors être encore présent sur les parcours.

17h30 : **Clôture de la manifestation.**

5. REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Le désistement de l'un des membres d'une équipe ne remet pas en cause la validité de l'inscription de son équipier. Ce dernier sera autorisé à proposer un nouvel équipier, sous réserve de la présentation de toutes les pièces requises dans les délais requis.

En cas d'impossibilité de participation de la part d'un des membre, l'organisation s'engage à rembourser les droits d'inscription de l'équipe sur présentation, par courrier recommandé, d'un justificatif, suivant les modalités ci-dessous :

- 100% de remboursement jusqu'au dimanche 28 septembre 2025 avec avis médical
- 50% de remboursement jusqu'au dimanche 28 septembre 2025 sans avis médical
- Pas de remboursement après le lundi 29 septembre 2025.

Sur demande, l'organisation peut mettre le membre pouvant encore concourir en relation avec des participants cherchant un binôme. Son inscription est alors en attente et il sera remboursé (suivant les conditions ci-dessus) s'il ne trouve pas d'autre coéquipier.

6. CONDITION DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les participants doivent:

- Avoir 13 ans révolus au 19 octobre 2025 et être titulaire d'une autorisation parentale pour les mineurs pour le parcours Amateur ;
- Avoir 15 ans révolus au 19 octobre 2025 et être titulaire d'une autorisation parentale pour les mineurs pour le parcours Sportif ;
- Avoir 18 ans révolus au 19 octobre 2025 pour le parcours Expert ;
- Être apte à la bonne pratique du raid multisport en compétition :

Il faudra vous munir d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique :

- du Raid Multisport en compétition OU,
- du **Triathlon** en compétition **OU**,
- du **Sport** en compétition **OU**,
- du **VTT** en compétition, du **Trail** en compétition ainsi que du **Canoë** en compétition. Une copie de la licence FFTRI peut être acceptée en guise d'attestation médicale.

- **Être couvert par une assurance responsabilité civile :**

Les participants devront se munir d'une attestation de responsabilité civile pour être inscrit.

- **Se conformer au port de l'équipement obligatoire :**

Le port du casque est obligatoire. Tout participant sans casque se verra refuser l'accès au parcours VTT et Run & Bike. Tout participant évoluant sur le parcours sans port de son casque disqualifiera immédiatement son équipe.

- **Avoir présenté lors du retrait des dossards les documents obligatoires :**

L'ensemble des documents obligatoires doivent être fourni en amont de la course à l'organisation de la course afin que l'inscription soit validée pour la remise du dossard le jour J. Le participant ayant inscrit l'équipe doit se munir des billets HelloAsso ainsi que d'une pièce d'identité. L'identité du participant doit être la même que celle définie lors du dépôt du dossier d'inscription.

- **Accrocher le dossard fourni par l'organisation :**

Celui-ci doit garder sa configuration originale et doit être accroché sur le participant de manière à être toujours visible. Pour ce qui est des VTT, l'organisation fournit des dossards à accrocher sur le guidon du vélo orienté vers l'avant. Seules les personnes ayant un dossard délivré par l'organisateur seront considérées comme participantes et profiteront de l'organisation (circuit, balisage,

ravitaillement, secours, assistance médicale et d'un repas).

- Se conformer au règlement défini par l'organisation :

Tout compétiteur prenant part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter toutes les dispositions sans réserve de sa part. Il sera consultable sur place le jour de la manifestation et sera disponible sur le site internet du Raid.

II. La course

1. DESCRIPTIF

Le Raid Sigma Clermont est destiné à des **sportifs de tout niveau**. Les parcours sont soumis à des barrières de déstagement avec horaire de passage imposé. L'équipe organisatrice se réserve le droit de mettre une équipe hors course si elle se trouve encore sur les parcours Sportif et Amateur à 16h00 et sur le parcours Expert à 17h00.

Les épreuves sont régies par le présent règlement, seul valable et auquel nul autre ne pourra se substituer.

Les instructions de course seront données aux concurrents dix minutes avant le départ. Ces instructions reprendront les indications de tous les points particuliers liés au cheminement, à la sécurité, au respect de l'environnement ou à tout autre point du règlement que l'organisation jugera bon de préciser à ce moment.

L'enchaînement des disciplines est obligatoirement effectué dans l'ordre donné et ne pourra en aucun cas être modifié par les concurrents. Le Tir Laser sera effectué après le passage de la ligne d'arrivée, et sera réservé aux participants.

Au retrait des dossards, un pointage sera effectué avant le départ. Si l'un des équipiers n'est pas présent, l'équipe pourra être disqualifiée.

Le départ sera donné en plusieurs temps. Les coureurs des parcours experts partiront en premier à 8h00. Ils seront suivis par les participants du parcours sportif qui partiront à 9h00. Le départ du parcours amateur sera ensuite donné à 9h30. Les concurrents, qui se présentent sur la ligne après que le départ aura été donné, seront autorisés à courir seulement si le véhicule balais n'est pas déjà parti et ne pourront prétendre à aucune déduction de temps.

L'arrivée de chaque épreuve ne sera acquise qu'au passage de la ligne d'arrivée par l'équipe complète. **Les deux équipiers doivent passer la ligne d'arrivée ensemble.**

Les circuits devront être suivis en totalité et dans le sens prévu. Tout concurrent surpris en sens inverse, utilisant un raccourci ou tout moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents sera disqualifié.

Les concurrents sont autorisés à faire demi-tour uniquement pour porter secours à un autre concurrent, pour prévenir les secours ou les commissaires d'un problème particulier mettant en danger la sécurité des concurrents ou des spectateurs, ou pour rechercher un objet perdu, indispensable à la poursuite de l'épreuve. Dans ce cas, et en particulier pour le parcours VTT et Run&Bike, le concurrent ne peut se déplacer qu'à pieds et s'engage à ne pas gêner les autres concurrents.

Les parcours seront débalisés 30 minutes après le dernier départ.

2. MODIFICATION DES PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler les parcours à tout moment, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

3. BÉNÉVOLES ET SIGNALEURS

Des signaleurs seront nommés par l'organisation.

Le bureau se réserve le droit de refuser une candidature à la fonction. Seuls pourront être signaleurs :

- Des sapeurs-pompiers ;
- Des professionnels des disciplines sportives concernées par l'épreuve ;
- Des bénévoles connus et désignés par l'organisation.

Les signaleurs ont pour rôle de veiller au bon déroulement de l'épreuve, en particulier pour les points suivants :

Sécurisation des circuits :

- Vérifications administratives,
- Vérifications techniques,
- Application du présent règlement,
- Respect des consignes de sécurité,
- Secours et assistance en relation avec l'association de secourisme présente le jour de la course,
- Enregistrement des abandons et des réclamations.

D'autres fonctions seront assurées par des bénévoles :

- Accueil et information,
- Remise des dossiers, dossards, badges et plaques VTT,
- Organisation du parc à vélos, balisage et débalisage,
- Ravitaillements.

4. DIRECTION DE COURSE

Le directeur de course (président de l'association) sera responsable de la course. Il sera assisté d'adjoints (membres du bureau de l'association) à l'intérieur d'une commission de course. Ceux-ci sont reconnaissables grâce au port d'une veste rouge avec un flochage STAFF.

Cette commission de course aura en charge :

- Le chronométrage,
- L'établissement des classements,
- L'enregistrement des abandons et des réclamations,
- Les demandes de secours pour en informer l'association de secourisme présente le jour de la course et assurer le suivi de la victime,
- L'arbitrage des réclamations.

5. RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque participant doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation.

6. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Un classement pour chaque parcours sera établi à la fin de l'épreuve par la direction de course.

Ce classement par parcours sera effectué uniquement en fonction du temps de course et des pénalités acquises lors de la course d'orientation.

Les catégories suivantes y seront représentées : Hommes, Femmes et Mixte. L'épreuve ne fera pas l'objet de répartition en catégories établies en fonction de l'âge.

7. ABANDON

Chaque participant souhaitant abandonner, devra se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleur, ravitaillement, poste de secours) pour annoncer son abandon ou téléphoner au numéro «Abandon» qui se trouve sur son dossard, pour des raisons de sécurité. Des directives seront dictées au participant pour faciliter son retour sur le site de départ et d'arrivée par ses propres moyens s'il en est capable. Le coéquipier du participant ayant abandonné peut finir le Raid s'il le souhaite (en suivant un autre binôme) ou abandonner lui aussi. Ce dernier cas fait donc abandonner toute l'équipe. Tout abandon est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

8. MATÉRIEL

Les concurrents sont responsables pendant toute l'épreuve du matériel qu'ils utilisent, qu'il leur appartienne ou qu'il leur ait été prêté ou loué. De plus, si le participant possède son propre VTT, il se doit d'avoir un VTT en état de marche durant toute l'épreuve (freins, transmission, fourche, pneus...).

L'association décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de tout autre détérioration du matériel des participants tant lors des déplacements que des dépôts, y compris les parcs à vélos.

Le dossard doit être porté sur les vêtements de façon visible, accroché avec 4 épingles. Les dossards seront remis aux membres de l'équipe le matin même de l'épreuve.

Le choix de la tenue vestimentaire et des chaussures est laissé à l'appréciation des concurrents, sous réserve des restrictions suivantes :

- Port d'un casque VTT homologué obligatoire, jugulaire attachée tout au long de l'épreuve de VTT et de Run & Bike, sous peine de disqualification ;
- Les chaussures devront être fermées ;
- La tenue vestimentaire doit proscrire les éléments dangereux du type écharpes ou vêtements flottants ;
- Tous les changements de vêtements ou de chaussures en cours d'épreuve sont autorisés sous réserve de laisser le dossard bien visible sur les vêtements ;
- Tous les types de VTT (sauf tandems et assistance électrique) sont autorisés ;
- Les VTT utilisés doivent répondre aux normes en vigueur ;
- Les VTT pourront être examinés par la commission de direction de course ou les signaleurs, tant sur les parcs que sur les circuits.
- Port du gilet de sauvetage durant toute l'épreuve de canoë.

9. ASSISTANCE

Le binôme peut recevoir une assistance extérieure de la part d'un troisième membre nommé assistant. **Il ne pourra en aucun cas remplacer un concurrent.**

Un assistant peut aider plusieurs équipes.

L'aide de l'assistant peut concerner le matériel, l'habillement ou le ravitaillement. L'assistance entre concurrents est libre et autorisée.

Les véhicules de l'organisation, de l'ONF et des secours sont seuls autorisés à s'engager sur les parcours.

Un assistant ne devra en aucun cas présenter un danger pour les autres concurrents ou pour lui-même, notamment sur les portions ouvertes à la circulation.

10. SÉCURITÉ

En cas d'accident, chaque participant se doit d'avertir les secours mis à disposition par l'organisation via les numéros « Secours » qui vous ont été communiqués et de porter assistance aux personnes accidentées jusqu'à l'arrivée des secours. Les 2 coéquipiers doivent rester à vue et à voix pendant toutes les épreuves, en cas d'accident, le blessé ne doit pas rester seul.

Tout concurrent qui refuse de porter secours, assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourt des poursuites.

Les concurrents s'engagent à respecter les demandes ou consignes qui pourraient leur être faites par les signaleurs.

Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir seul à la recherche des secours mais à demander pour cela l'aide d'autres concurrents.

Tout concurrent ou équipe qui porte secours ou assistance à un autre concurrent peut demander l'intervention d'un signaleur pour attester de la perte de temps qui en découle. Celle-ci lui sera décomptée et prise en compte pour son classement.

11. DÉTÉRIORATION, PERTE OU VOL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration (voiture, VTT, etc...), de perte ou de vol de matériel sur les circuits, de vol de matériel sur les objets personnels sur la durée de la manifestation.

12. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance pour l'évènement. Cependant, chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance individuelle accident ou de vérifier que sa police d'assurance inclut cette garantie, en accord avec les dispositions légales en vigueur.

13. DROIT À L'IMAGE

Le participant autorise expressément les organisateurs du Raid Sigma 2025, ainsi que ses ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve.

14. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Le droit à l'image est soumis, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et liberté » N°78-17 du 6 janvier 1978 », comportant notamment, au profit du participant, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information le concernant sur tous les fichiers à usage de la structure organisatrice, en lui écrivant un courrier.

15. RAVITAILLEMENT

Les équipes doivent être en complète autonomie, des points de ravitaillement sont cependant prévus sur les circuits, mais restent seulement des compléments.

16. ESPRIT SPORTIF

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, en particulier pour les points suivants :

- Respect du règlement ;
- Engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents ;
- Engagement à se laisser doubler ;
- Engagement à aider toute personne en difficulté.

17. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET D'AUTRUI

Vous allez traverser des paysages magnifiques, des espaces protégés, des villages authentiques, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter cet environnement. Merci de respecter la flore et la faune locale, les habitants de nos contrées, ainsi que les promeneurs éventuels. N'empruntez que les chemins balisés par l'organisation, ils sont les seuls autorisés. Il est formellement interdit de jeter papiers, emballages divers, dosettes énergétiques ou tout autre chose dans la nature. Des poubelles seront mises à disposition à chaque ravitaillement. **Le non-respect de ces règles peut entraîner la disqualification de l'équipe prise sur le fait.**

La convivialité, la bonne humeur, la courtoisie, le respect d'autrui, des bénévoles et des membres de l'organisation sont de rigueur sur le Raid Sigma Clermont.

18. RÉCLAMATION

Tout concurrent dûment inscrit peut déposer réclamation auprès de la direction de course, pendant la course et à l'arrivée. Il dispose d'un délai maximum de 15 minutes après le passage de la ligne d'arrivée.

19. SANCTIONS

Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou établie après réclamation, entraînera la disqualification de l'équipe responsable.

Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction.

Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

Toutes fautes vues par un signaleur seront transmises à la direction de course qui jugera de la sanction à appliquer à la fin de l'épreuve.

III. Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au Raid Sigma Clermont 2025 impliquent par l'équipe participante l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le règlement de l'épreuve sera mis à disposition en téléchargement. Il sera consultable sur place le jour de la manifestation.

Bonne course à tous !!